



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 décembre 2007

Auditions du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 19 DÉCEMBRE 2007

document de la session no 788

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance du vendredi 14 décembre 2007

Mandat : Auditions du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

Membres présents :

- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission

- M. Benoit (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Cholette (Hull)
- M. Gautrin (Verdun)
- M. Legault (Rousseau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances et de développement économique, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques)
- M. Lévesque (Lévis), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor et en matière d'administration gouvernementale, en remplacement de M. Taillon (Chauveau), pour la séance
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Morin (Beauce-Sud), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu, membre temporaire
- M. Paquet (Laval-des-Rapides) en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, membre temporaire
- M. Therrien (Terrebonne)

Témoins (par ordre d'intervention) :

- M. Jean Houde, sous-ministre des Finances
- M^{me} Carole Boisvert, Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale

M. Richard Gagnon, directeur général des comptes publics
M^{me} Nathalie Giroux, directrice de l'Analyse de l'information financière consolidée
M. Gilles Paquin, Secrétaire du Conseil du trésor

La Commission se réunit à 11 h 35 sous la présidence de M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements et de la participation de membres temporaires.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. le président fait quelques remarques préliminaires, rappelant qu'il a été convenu de procéder à la période d'échanges par blocs égaux de 10 minutes, incluant les questions et les réponses, selon le principe de l'alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire de l'opposition officielle et les parlementaires du deuxième groupe d'opposition.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 13 heures, afin de compléter l'audition du sous-ministre des Finances, qui est d'une durée de 2 heures.

À 11 h 46, après une suspension de 3 minutes, la Commission reprend ses travaux.

AUDITION DU SOUS-MINISTRE DES FINANCES

M. Houde fait une présentation sur support électronique.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le sous-ministre des Finances.

Avec la permission de M. le président, M. Houde dépose le document coté CAP-02 (annexe III).

La discussion se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Benoit (Montmorency) dépose le document coté CAP-03 (annexe III).

La discussion se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Houde dépose, à la demande de M^{me} Maltais (Taschereau), le document coté CAP-04 (annexe III).

La discussion se poursuit.

À la suite d'un rappel au Règlement par M. Cholette (Hull) concernant le décorum, M. le président rappelle aux membres le principe de la non-partisanerie qui régit les travaux de la Commission de l'administration publique.

La discussion se poursuit.

À 13 h 31, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux.

AUDITION DE LA CONTRÔLEUR DES FINANCES ET
DE LA COMPTABILITÉ GOUVERNEMENTALE

M^{me} Boisvert fait une présentation.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale.

Avec la permission de M. le président, M. Paquet (Laval-des-Rapides) dépose les documents cotés CAP-05 et 06 (annexe III).

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Gagnon et à M^{me} Giroux de prendre la parole.

Avec la permission de M. le président, M. Lévesque (Lévis) dépose le document coté CAP-07 (annexe III).

La discussion se poursuit.

À 16 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 heures.

À 19 heures, la Commission reprend ses travaux.

AUDITION DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Paquin fait une présentation.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le Secrétaire du Conseil du trésor.

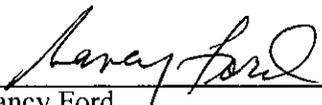
Avec la permission de M. le président, M. Simard (Richelieu) dépose le document coté CAP-08 (annexe III).

La discussion se poursuit.

À 20 h 47, la Commission ajourne ses travaux au lundi 17 décembre 2007, à 14 heures, alors qu'elle siègera en séance de travail sur le même mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Nancy Ford



Gilles Taillon

NF/df

Québec, le 14 décembre 2007

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Auditions du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée «*Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel.*»

Le vendredi 14 décembre 2007

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

- 11 h 00 Remarques d'ouverture (5 minutes)
- 11 h 05 Audition du sous-ministre des Finances (2 heures)
(Exposé : 10 minutes. Échanges : 1 h 50)
- 13 h 00 **SUSPENSION**
- 15 h 00 Audition de la Contrôleur des finances (2 heures)
(Exposé : 10 minutes. Échanges : 1 h 50)
- 17 h 00 **SUSPENSION**
- 19 h 00 Audition du Secrétaire du Conseil du trésor (2 heures)
(Exposé : 10 minutes. Échanges : 1 h 50)
- 21 h 00 **AJOURNEMENT**

Québec, le 12 décembre 2007

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES**MINISTÈRE DES FINANCES**

Monsieur Jean Houde, sous-ministre

Madame Carole Boisvert, Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale

Monsieur Luc Monty, sous-ministre adjoint de la Politique budgétaire et de l'Économie

Monsieur Bernard Turgeon, sous-ministre associé aux Politiques fédérales-provinciales et au
Financement, Gestion de la dette et opérations financières

CONTRÔLEUR DES FINANCES

Madame Carole Boisvert, Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale

Monsieur Richard Gagnon, directeur général des comptes publics

Monsieur Jean Ricard, directeur général de la pratique professionnelle

Madame Nathalie Giroux, directrice de l'Analyse de l'information financière consolidée

Monsieur Alain Rivest, directeur du bureau du Contrôleur des finances

Monsieur Michel Mathieu, analyste principal des rapports financiers et des comptes publics

Monsieur Stéphane Jacob, analyste-conseil expert

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Monsieur Gilles Paquin, Secrétaire du Conseil du trésor

Madame Michèle Bourget, secrétaire associée aux Politiques budgétaires et aux programmes

Monsieur Simon-Pierre Falardeau, directeur général des Politiques et des opérations budgétaires

Monsieur Yves Lessard, directeur général des programmes économiques, éducatifs et culturels

ANNEXE II

Procès-verbaux des séances de travail
du 29 novembre, des 17 et 18 décembre 2007



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 29 novembre 2007

Entendre le Vérificateur général dans le cadre du mandat de l'Assemblée :
Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du jeudi 29 novembre 2007

Mandat : Entendre le Vérificateur général dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

Membres présents :

- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission

- M. Benoit (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Cholette (Hull)
- M. Gautrin (Verdun)
- M. Legault (Rousseau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances et de développement économique, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Morin (Beauce-Sud), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu, membre temporaire
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, membre temporaire

- M. Therrien (Terrebonne)

Autres participants :

Du Bureau du Vérificateur général du Québec :

- M. Renaud Lachance, Vérificateur général
- M^{me} Diane Bergeron, directrice principale
- M. Camille Daigle, directeur de vérification

De la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale :

M. Pierre Rainville, agent de recherche

La Commission se réunit à 15 h 08 sous la présidence de M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance.

M^{me} la secrétaire informe la Commission d'un remplacement et de la participation de deux membres temporaires pour la durée du mandat.

AUDITION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. le président invite M. Lachance à présenter l'analyse qu'il a préparée afin d'assister les membres de la Commission dans l'exercice de leur mandat.

Avec la permission de M. le président, M. Lachance dépose le document intitulé « L'équilibre budgétaire et l'endettement du Québec », coté CAP-01(annexe III).

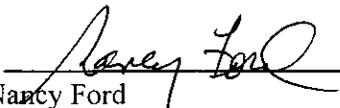
M. Lachance fait sa présentation sur support électronique.

Il s'ensuit une discussion entre les membres de la Commission et les représentants du Bureau du Vérificateur général.

Il est convenu de demander au chercheur de la Commission de préparer un document analytique et des pistes de questionnement pour transmission aux membres avant la tenue des auditions publiques prévues le 7 décembre 2007.

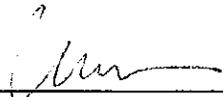
À 17 h 15, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

Québec, le 10 décembre 2007

Le président de la Commission,


Gilles Taillon



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 17 décembre 2007

Détermination des conclusions et recommandations de la Commission à la suite des auditions du Vérificateur général, du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du lundi 17 décembre 2007

Mandat : Détermination des conclusions et recommandations de la Commission à la suite des auditions du Vérificateur général, du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission

- M. Benoit (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane)
- M. Cholette (Hull)
- M. Gautrin (Verdun)
- M. Legault (Rousseau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances et de développement économique, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques)
- M. Morin (Beauce-Sud), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu, membre temporaire
- M. Paquet (Laval-des-Rapides) en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
- M. Therrien (Terrebonne)

Autre participant :

- M. Pierre Rainville, agent de recherche, Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 14 h 12 sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

M. le président rappelle le mandat de la Commission et précise l'objectif de la rencontre. Afin de maintenir l'esprit de la Commission, il suggère que les observations des membres peuvent ne pas être partagées par l'ensemble de la Commission; cependant, il serait souhaitable que les recommandations soient faites à l'unanimité.

À la demande du président, monsieur Rainville, chercheur de la Commission, fait une synthèse des points saillants de l'audition.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

Il en ressort les conclusions suivantes :

OBSERVATIONS

Il y a divergence d'opinions sur le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Certains membres de la Commission considèrent que l'esprit de la Loi n'a pas été respecté alors que d'autres sont d'avis que l'esprit de la Loi a été respecté.

De plus, les parlementaires ont un avis différent en ce qui concerne l'utilisation de la réserve budgétaire, ainsi que sur la divulgation des renseignements sur cette réserve. En effet, certains membres de la Commission considèrent que le gouvernement ne doit pas utiliser la réserve budgétaire pour calculer le solde budgétaire des prochaines années.

RECOMMANDATIONS

Il est convenu que la secrétaire et le chercheur de la Commission rédigeront les six recommandations sur lesquelles il y a entente par l'ensemble des membres. Ces recommandations portent sur les sujets suivants :

- la mise en application de l'ensemble des recommandations contenues dans le *Rapport du groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement*¹;
- la nécessité d'amender la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de l'arrimer à la réforme comptable;
- l'utilisation d'une définition unique de la « dette » dans les états financiers, la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations;

¹ Gouvernement du Québec. Rapport du groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement. Décembre 2007. ISBN 978-2-550-51551-7 (imprimé). ISBN 978-2-550-51552-4 (PDF).

- une modification du processus de présentation des *Comptes publics* afin de permettre à la Commission de l'administration publique d'en prendre connaissance, à huis clos, au moins 48 heures avant leur dépôt à l'Assemblée nationale, selon les modalités suivantes :
 - audition conjointe du sous-ministre des finances et du contrôleur des finances, pour une durée de deux heures et trente minutes;
 - subséquemment, audition du Vérificateur général sur son rapport sur les états financiers consolidés, pour une durée de deux heures et trente minutes;
 - qu'il y ait un jour franc entre la fin des auditions de la Commission de l'administration publique et le dépôt à l'Assemblée nationale des comptes publics, afin de permettre à la Commission de faire ses observations.

- le dépôt une fois par année par le gouvernement de renseignements sur la politique de placement qui a été utilisée ainsi que sur les risques associés pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et pour le Fonds des générations;

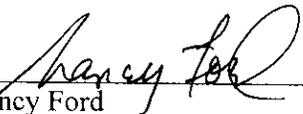
- la production de renseignements sur l'état et l'évolution des infrastructures de l'ensemble des réseaux (routier, commissions scolaires, cégeps, universités, établissements de santé).

Il est convenu que la secrétaire de la Commission transmettra par courriel le texte des recommandations à tous les membres de la Commission pour approbation et que leurs commentaires seront recueillis par le président de la Commission, le vice-président de la Commission et le député de Rousseau pour 20 heures ce soir. S'il y a accord des trois groupes parlementaires, les recommandations seront considérées comme adoptées à l'unanimité et le rapport sera déposé à l'Assemblée nationale le mardi 18 décembre 2008.

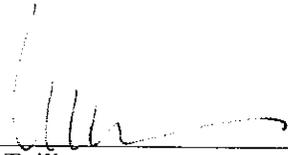
À 15 h 20, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Nancy Ford
NF/df



Gilles Taillon

Québec, le 17 décembre 2007



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 18 décembre 2007

Approbation des recommandations de la Commission à la suite des auditions du Vérificateur général, du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du mardi 18 décembre 2007

Mandat : Approbation des recommandations de la Commission à la suite des auditions du Vérificateur général, du sous-ministre des Finances, de la Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale et du Secrétaire du Conseil du trésor dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel*

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission

- M. Auger (Champlain)
- M. Benoit (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Gautrin (Verdun)
- M. Legault (Rousseau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances et de développement économique, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Paquet (Laval-des-Rapides) en remplacement de M. Cholette (Hull)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, membre temporaire
- M. Therrien (Terrebonne)

Autre participant :

- M. Pierre Rainville, agent de recherche, Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 11 h 33 sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

M. le président rappelle l'objet de la séance et le consensus atteint par l'ensemble des membres quant au libellé de 5 des 6 recommandations de la Commission

Une discussion s'engage sur la recommandation concernant la définition de la dette.

M. Gautrin (Verdun) propose de remplacer le texte de la recommandation 3 par la motion suivante :

- **QUE** le gouvernement harmonise la définition de la « dette » prévue à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations et celle utilisée dans les états financiers consolidés.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, la Commission de l'administration publique recommande unanimement :

- **QUE** le gouvernement mette en application l'ensemble des recommandations contenues dans le *Rapport du groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement*²;
- **QUE** le gouvernement amende la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de l'arrimer à la réforme comptable;
- **QUE** le gouvernement harmonise la définition de la « dette » prévue à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations et celle utilisée dans les états financiers consolidés.
- **QUE** le gouvernement revoie le processus de présentation des *Comptes publics* afin de permettre à la Commission de l'administration publique d'en prendre connaissance, à huis clos, au moins 48 heures avant leur dépôt à l'Assemblée nationale, selon les modalités suivantes :
 - audition conjointe du sous-ministre des finances et du contrôleur des finances, pour une durée de deux heures et trente minutes;
 - subséquemment, audition du Vérificateur général sur son rapport sur les états financiers consolidés, pour une durée de deux heures et trente minutes;
 - qu'il y ait un jour franc entre la fin des auditions de la Commission de l'administration publique et le dépôt à l'Assemblée nationale des comptes publics, afin de permettre à la Commission de faire ses observations.

² Gouvernement du Québec. Rapport du groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement. Décembre 2007. ISBN 978-2-550-51551-7 (imprimé). ISBN 978-2-550-51552-4 (PDF).

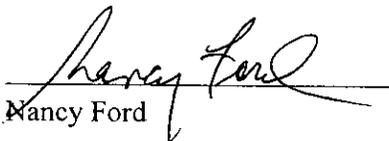
- **QUE** le gouvernement dépose une fois par année des renseignements sur la politique de placement qui a été utilisée ainsi que sur les risques associés pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et pour le Fonds des générations;
- **QUE** le gouvernement envisage la production de renseignements sur l'état et l'évolution des infrastructures de l'ensemble des réseaux (routier, commissions scolaires, cégeps, universités, établissements de santé).

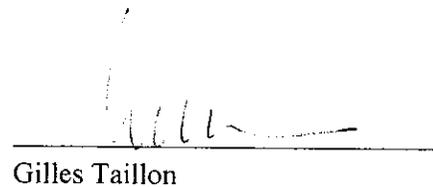
Ces recommandations sont adoptées à l'unanimité.

À 11 h 55, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Nancy Ford


Gilles Taillon

NF/df

Québec, le 18 décembre 2007

ANNEXE III

Liste des documents déposés

MANDAT DE L'ASSEMBLÉE : «Faire toute la lumière, à compter du 1^{er} novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel».

Vérificateur général du Québec. <i>L'équilibre budgétaire et l'endettement du Québec</i> . Novembre 2007. Pagination multiple. Déposé le 29 novembre 2007.	CAP-01
Institut C.D. Howe. <i>Cibles ratées : le classement 2007 de la responsabilité fiscale au Canada</i> . [Étude publiée dans le Bulletin de recherche n° 100]. Mars 2007. 9 p. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-02
Comptes publics 2006-2007. <i>Déficits cumulés vs Déficit annuel réel</i> . [Tableau] Décembre 2007. 1 f. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-03
Ministère des Finances du Québec. <i>Comparaison des prévisions du MFQ avec divers organismes privés en 2007-2008</i> [Tableau] Novembre 2007. 1 f. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-04
Comptes publics 2006-2007. <i>Immobilisations nettes et variation de la dette nette de 1998-1999 à 2006-2007</i> . Décembre 2007. 1 f. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-05
Comptes publics 2006-2007. <i>Immobilisations nettes en % de la variation de la dette nette</i> . Décembre 2007. 1 f. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-06
Comptes publics 2006-2007 et 2005-2006. <i>Dette totale</i> . [Tableau] Décembre 2007. 1 f. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-07
Ministère des Finances. <i>Cadre financier du budget 2007-2008 et projections à compter de 2009-2010</i> . [Tableau] 2007. 1f. Déposé le 14 décembre 2007.	CAP-08